

## INVITATION À SE QUALIFIER - FA201708-001

Services professionnels Microsoft  
LISTE DE FOURNISSEURS QUALIFIÉS (LFQ)

Août 2017



## **CONFIDENTIALITÉ**

Ce document contient des renseignements confidentiels appartenant à Téléfilm Canada. Ces informations sont fournies uniquement pour permettre au destinataire d'évaluer la demande de qualification. À la réception de ce document, le destinataire s'engage à traiter ces informations comme confidentielles et à ne pas les reproduire ni les divulguer à quiconque, sauf aux personnes directement responsables de l'évaluation du contenu de cette soumission, sans le consentement exprès de Téléfilm Canada.

Téléfilm Canada se réserve le droit de reprendre les copies de cette soumission une fois l'évaluation terminée.



# Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>TÉLÉFILM ET SES ENVIRONNEMENTS</b> .....	<b>4</b>
2.1	ENVIRONNEMENT D’AFFAIRES.....	5
2.2	CADRE JURIDIQUE ET GOUVERNANCE .....	6
2.3	TECHNOLOGIES ET SYSTÈMES D’INFORMATION.....	6
<b>3</b>	<b>OBJECTIF DE L’INVITATION À SE QUALIFIER</b> .....	<b>8</b>
3.1	CONTEXTE ET BESOIN.....	8
3.2	ÉTENDU .....	9
3.3	BIENS LIVRABLES.....	9
3.4	PÉRIODE D’EFFET .....	9
3.5	PROCESSUS D’APPROVISIONNEMENT.....	10
3.6	CONDITIONS ET OBLIGATIONS.....	10
3.7	RESPECT DES POLITIQUES.....	10
<b>4</b>	<b>RÉPONSE À L’INVITATION À SE QUALIFIER</b> .....	<b>10</b>
4.1	PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION.....	10
4.1.1	<i>Section principale</i> .....	10
4.1.2	<i>Structure de coûts</i> .....	11
4.1.3	<i>Autres documents à fournir</i> .....	11
4.1.4	<i>Langue de présentation</i> .....	11
4.2	PROCESSUS DE SÉLECTION.....	11
4.2.1	<i>Critères de sélection</i> .....	11
<b>5</b>	<b>CONTRAINTES ET EXIGENCES</b> .....	<b>12</b>
5.1	INFORMATION GÉNÉRALES .....	12
5.2	CONFIDENTIALITÉ .....	13
5.3	REQUÊTES D’INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES.....	13
5.4	AVIS D’INTENTION DE RÉPONDRE .....	13
5.5	MODIFICATION DE L’INVITATION À SE QUALIFIER.....	13
5.6	DÉPÔT DE LA PROPOSITION.....	13
5.7	ÉCHÉANCIERS.....	13
5.8	RETRAIT D’UNE PROPOSITION.....	14
5.9	VALIDITÉ D’UNE PROPOSITION .....	14
5.10	PROPRIÉTÉ DE LA PROPOSITION.....	14
5.11	RESPONSABILITÉ ET COÛTS ENGAGÉS PAR LES FOURNISSEURS .....	14
5.12	CAPACITÉ JURIDIQUE .....	14
5.13	DEVISE .....	14
5.14	DROITS RÉSERVÉS .....	14
<b>6</b>	<b>ANNEXE</b> .....	<b>15</b>
6.1	ANCIENNES TECHNOLOGIES .....	15
6.2	DIAGRAMMES D’ARCHITECTURE.....	16
6.3	COUVERTURE DE SERVICE .....	17

# 1 Introduction

Téléfilm Canada (Téléfilm) requiert, par la présente invitation à se qualifier, des services professionnels pour la réalisation de travaux spécialisés sur les plateformes Microsoft. Téléfilm désire, par cette invitation à se qualifier, instaurer une Liste de Fournisseurs Qualifiés (LFQ) regroupant le nom des fournisseurs de services Microsoft qui seront appelés à répondre à nos appels d'offres.

Un fournisseur de services est qualifié lorsqu'il rencontre les attentes énumérées dans la section « Critères de sélection ». Le fournisseur est ainsi qualifié pour une période de trois (3) ans et sera appelé à soumissionner sur des mandats Microsoft variés.

La LFQ n'est pas un contrat en tant que tel, mais elle permet plutôt d'établir un cadre pour passer un contrat, et elle comprend un ensemble minimal de modalités qui s'appliquera à chaque contrat subséquent.

On convient de ce qui suit :

- L'établissement d'une LFQ, ou une qualification pour la LFQ n'oblige pas Téléfilm à autoriser ou à passer un contrat pour obtenir les services ou les produits livrables offerts, ou à dépenser toute somme.
- Un contrat attribué à l'aide de cette LFQ doit être un contrat concernant seulement ces services ou produits, si ce contrat est passé conformément aux modalités établies dans la présente.

Sont admissibles tous les fournisseurs :

- étant constituées sous les Lois du Québec ou du Canada;
- ayant une place d'affaires à Montréal et employant au moins 25 employés permanents dans la région;
- ayant déjà œuvré dans une institution gouvernementale fédérale; et
- possédant l'ensemble des qualifications requises pour les produits Microsoft décrit à la section « Étendu ».

Les prochaines sections décrivent tous les détails, tels que l'étendu de l'invitation et les critères de sélection/qualification.

## 2 Téléfilm et ses environnements

## 2.1 Environnement d'affaires

### **NOTRE VISION**

Des auditoires de partout exigeant du contenu multi-écrans canadien — accessible en tout lieu, en tout temps et sur toutes les plateformes.

### **NOTRE MISSION**

La mission de Téléfilm est de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie audiovisuelle canadienne en jouant un rôle de chef de file par un appui financier et des initiatives alimentant le succès de l'industrie sur les plans commercial, culturel et industriel.

### **NOTRE TRAVAIL**

Téléfilm Canada, c'est d'abord et avant tout une équipe formée de quelque 180 passionnés de contenu canadien. Voués à la réussite commerciale, culturelle et industrielle de l'industrie audiovisuelle canadienne, nous appuyons des entreprises dynamiques et des talents créatifs, ici comme à l'étranger, par l'entremise de nos différents programmes de financement.

Au nom du gouvernement du Canada, en tant que société d'État, nous offrons une aide financière aux projets cinématographiques canadiens et mettons en valeur le succès et les talents de l'industrie audiovisuelle canadienne dans des festivals, des marchés et des événements régionaux, nationaux et internationaux.

Dans un environnement où la concurrence pour le temps et l'argent des consommateurs ne cesse de s'intensifier, Téléfilm a fait de la promotion du contenu multi-écrans canadien l'une de ses grandes priorités. Téléfilm met sur pied des initiatives de promotion, en partenariat avec les secteurs public et privé, afin que les talents de chez nous obtiennent la reconnaissance qu'ils méritent.

Nous administrons également les programmes du Fonds des médias du Canada, qui totalisaient 365,6 millions de dollars pendant l'exercice financier 2014-2015.

Nous effectuons en outre des recommandations au sujet de la certification de coproductions audiovisuelles régies par des traités auprès du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. À l'heure actuelle, les producteurs canadiens peuvent signer des œuvres conjointes avec leurs homologues de 54 pays. En 2014, nous avons recommandé au ministre du Patrimoine canadien la certification de 67 coproductions audiovisuelles régies par des traités; elles ont été réalisées en collaboration avec 18 pays partenaires. Les budgets de production de ces projets totalisaient 527 millions de dollars.

Notre siège social est situé à Montréal et nous desservons notre clientèle depuis nos quatre bureaux situés à Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax.

### **AIDE FINANCIÈRE**

Selon les prévisions pour 2015-2016, nos programmes de financement soutiendront l'industrie canadienne du cinéma à hauteur de 89,9 millions de dollars :

- 61,5 millions de dollars en aide à la production pour produire 90 longs métrages
- 7,6 millions de dollars en aide au développement pour la création de 300 projets
- 11,3 millions de dollars en aide à la mise en marché pour accroître la notoriété de 90 longs métrages
- 7,3 millions de dollars pour la promotion des talents canadiens dans 43 festivals de films et 90 événements de l'industrie au Canada

- 2,2 millions de dollars pour la promotion des films canadiens dans 30 festivals, marchés et événements internationaux

Visitez [telefilm.ca](http://telefilm.ca) et suivez-nous sur Twitter à [twitter.com/telefilm\\_canada](https://twitter.com/telefilm_canada) et sur Facebook au [www.facebook.com/TelefilmCanada.FR](https://www.facebook.com/TelefilmCanada.FR).

## 2.2 Cadre juridique et gouvernance

Téléfilm est une Société d'État régie notamment par la Loi sur Téléfilm Canada et certaines dispositions de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP). En vertu de l'article 131 de la LGFP, Téléfilm maintient des documents comptables et met en œuvre, en matière de finances et de gestion, des moyens de contrôle et d'information et fait appliquer des méthodes de gestion.

Pour ce faire, Téléfilm veille, à ce que :

- ses actifs soient protégés et contrôlés;
- ses opérations se fassent en conformité des dispositions pertinentes de la LGFP et ses règlements, de notre acte constitutif et de nos règlements administratifs ainsi qu'en conformité des instructions qui nous ont été données;
- la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles soit menée de façon économique et efficiente et à ce que ses opérations soient réalisées avec efficacité.

Également, Téléfilm fait procéder au moins une fois tous les 10 ans à un examen spécial de ses opérations afin de déterminer si, dans la mesure du possible, la mise en œuvre des moyens et l'application des méthodes de gestion se sont effectuées pendant la période considérée, conformément aux dispositions établies de la LGFP. Notons que le vérificateur général du Canada est chargé de l'examen spécial.

A ces égards, Téléfilm fait faire des vérifications internes de ses opérations afin de surveiller l'observation des éléments précités en conformité du cadre juridique applicable.

De plus, en tant que société d'état fédérale et bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation, Téléfilm s'efforce d'appliquer les politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada notamment :

- la Politique sur la vérification interne ;
- la Directive sur la vérification interne au gouvernement du Canada ; et
- les Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada.

Par ailleurs, en conformité de la Loi sur Téléfilm Canada, le vérificateur général du Canada examine chaque année nos comptes et opérations financières dans le cadre d'un audit annuel des états financiers de Téléfilm et présente son rapport de l'auditeur indépendant. À cet effet, le vérificateur général du Canada s'appuie autant que possible sur les contrôles internes, les systèmes informatiques, les systèmes de données de Téléfilm et les travaux d'audit interne.

Finalement, Téléfilm a défini dans sa charte du comité d'audit et des finances les rôles et responsabilités quant aux services d'audit interne.

## 2.3 Technologies et systèmes d'information

Téléfilm donne une place importante à ses systèmes d'information. Ceux-ci ont grandement contribué à l'atteinte des résultats de l'organisation. L'environnement de travail est presque entièrement électronique. Il y a environ 5 ans, la Société a commencé à mettre en place des contrôles sur les processus qui permettent de s'assurer que l'ensemble des transactions de ces processus est conforme.

### **BPMS : Appian**

Un plan directeur TI a été déposé il y a 4 ans. Celui-ci amène l'organisation à réécrire ses systèmes opérationnels<sup>1</sup>. Le projet est présentement en cours et devrait être complété en mars 2018. La mise en opération des nouvelles applications se fera de façon graduelle.

La solution technologique retenue est la plateforme de processus « Appian », renommée « Dialogue ». Cette plateforme moderne permettra une collaboration en temps réel entre l'organisation, ses partenaires et ses clients.

Cette approche sera également plus précise et permettra une gestion plus fine de nos activités. La mise en place vise une simplification de nos processus qui devrait apporter des économies au niveau du développement et de la maintenance des applications, une plus grande agilité et une expérience client améliorée.

À titre informatif, le diagramme d'architecture de Dialogue se trouve en Annexe.

### **Microsoft**

Téléfilm a effectué la migration de ses applications Microsoft à Office 365 à l'hiver 2016. Le système téléphonique a été migré à Skype Enterprise au printemps 2017 et des travaux sont en cours pour développer les fonctions de business intelligence avec Power BI.

À titre informatif, le diagramme d'architecture cible de Microsoft se trouve en Annexe.

### **Système financier : Oracle Financier**

L'environnement des Financiers d'Oracle de Téléfilm est utilisé par les secteurs de Comptabilité et de Conformité et recouvrement. Ces secteurs sont tous situés à Montréal et emploient 14 personnes. La version actuelle du produit Financiers d'Oracle est 11.5.10.12.

La plupart des transactions traitées par le progiciel financier provient du système opérationnel (SineWeb).

### **TPSGC**

Toutes les transactions de comptabilité pour l'entité Téléfilm sont communiquées bi-directionnellement avec les systèmes de TPSGC. TPSGC est une entité distincte dans notre environnement financier, avec son propre registre comptable et sa charte comptable.

L'information sur les transactions en provenance des comptes fournisseurs, des comptes à recevoir, du grand livre et de la paie, est transmise et reçue électroniquement de façon ponctuelle.

Un rapprochement mensuel est fait entre les transactions enregistrées à TPSGC et celles enregistrées par Téléfilm.

Des écrans et des rapports intégrés au système Financiers d'Oracle ont été développés par le « Cluster group » de TPSGC.

Téléfilm ne possédant pas de compte bancaire, l'émission des paiements se fait à partir d'une interface avec TPSGC.

### **Système de gestion des ressources humaines : ADP / HR.net**

Ce système permet la gestion de l'ensemble des fonctions reliées aux ressources humaines, à l'exception de la paie. Celle-ci est traitée à partir du système offert par le gouvernement canadien. Le système de paie a été migré vers PeopleSoft en 2016.

### **Système de gestion documentaire : OpenText / Livelink**

Ce système supporte la gestion des documents administratifs, mais agit également comme voute documentaire du système opérationnel (SineWeb).

### **Réservation de voyage – compte de dépenses : HRG – Mastercard (solution commune au gouvernement fédéral).**

---

<sup>1</sup> Description sommaire des anciennes technologies disponibles en Annexe

Ce système permet la gestion des voyages et des comptes de dépenses en conformité avec les règles émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

## **3 Objectif de l'invitation à se qualifier**

### **3.1 Contexte et besoin**

La présente invitation à se qualifier vise à instaurer la LFQ regroupant le nom des fournisseurs de services qui se qualifieront pour la réalisation d'éventuels dossiers Microsoft. Les mandats seront proposés aux fournisseurs de

services au fur et à mesure que les besoins surgiront. Ils pourront être de différentes natures et seront proposés aux fournisseurs de la LFQ, selon le « processus d’approvisionnement » mentionné plus bas, par le billet d’un appel d’offres.

Plusieurs mandats pourraient être octroyés concurremment.

## 3.2 Étendu

Les services professionnels par produits Microsoft couverts par la présente invitation à se qualifier sont **Enterprise Mobility Suite** et les produits de la suite [Office 365/Enterprise E5](#), mais plus particulièrement :

- **Power BI**
- **Skype Enterprise**
- **Sharepoint**
- **Azure**
- **OneDrive**
- **SQL services**

Les services professionnels peuvent comprendre autant la planification stratégique, l’accompagnement au développement, déploiement, suivi et évolution, la formation, ou l’intégration des produits Microsoft ci-dessus. Le fournisseur pourra être qualifié pour un ou plusieurs des services reliés aux produits de la liste ci-haut. Le fournisseur sera sollicité par mandat en fonction du ou des services pour lequel il a été qualifié. Un exemple des services couverts est disponible en Annexe.

## 3.3 Biens livrables

Dans le cadre de cette invitation à se qualifier, le fournisseur doit démontrer sa maîtrise des produits Microsoft. Il devra notamment :

1. présenter la pratique en place dans son organisation, le nombre de ressources permanentes et l’ampleur de la couverture en comparaison à la description donnée à la section « Étendu » ci-haut;
2. présenter la couverture des rôles et responsabilités que la firme peut effectuer dans le cadre de ses mandats (architecture, analyse, design, développement, tests, gestion de projets, etc.)
3. confirmer l’obtention du niveau de certification Microsoft requis et son maintien
4. expliquer comment cela se reflète dans ses interventions/mandats auprès de ses clients;
5. expliquer son approche de veille stratégique liées à cette pratique;
6. expliquer comment il procède pour le développement des ressources liés à la pratique afin de maintenir leur pertinence dans le cadre des mandats actuels et futurs;
7. présenter des expériences récentes (3 dernières années) couvrant chacun des produits décrits à la section « Étendu », incluant l’envergure (efforts), la durée et les références appropriées;
8. présenter, à titre d’information, deux (2) CV experts pour chacun des produits décrits à la section « Étendu ».

Une fois le fournisseur pré-qualifié (*short-listed*), il sera invité à présenter sa candidature sur place. Cette présentation devra être livrée, en partie ou en tout, par le ou les responsables de pratique.

## 3.4 Période d’effet

La période d’effet de la LFQ est de 3 ans à partir de la date d’inscription. Cependant, la réalisation des mandats octroyés pourra excéder cette période et ce, seulement si le fournisseur est toujours inscrit à la LFQ.

Une revue annuelle de LFQ sera conduite et Téléfilm se réserve le droit de retirer un fournisseur si :

1. Le fournisseur n’a participé à aucun appel d’offre pour lequel il a été invité;
2. Le fournisseur n’a pas été en mesure de fournir des ressources qui répondent aux besoins et dans les délais établis.

3. Le fournisseur n'a pratiquement jamais obtenus de bons résultats lors de l'évaluation des appels d'offres.
4. Le fournisseur ne maintient plus sa pratique.

De plus, Téléfilm pourra, en tout temps durant la période du contrat, relancer cette invitation à se qualifier si elle juge qu'elle n'a pas un bassin de fournisseur suffisant.

## 3.5 Processus d'approvisionnement

Le Directive sur l'octroi de contrats de Téléfilm s'inspire de la Politique sur les marchés émanant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et s'articule comme suit:

- pour les mandats d'une valeur inférieure à 25 000 \$ (TPS/TVH comprise), Téléfilm se réserve le droit de négocier ou de passer un contrat avec un fournisseur unique.
- pour les mandats d'une valeur supérieure à 25 000 \$ mais inférieure à 90 000 \$ (TPS/TVH comprise), trois fournisseurs de la LFQ seront sollicités pour accomplir le travail. Advenant que trois (3) fournisseurs ne sont pas disponibles, deux (2) fournisseurs seront sollicités.
- pour les exigences d'une valeur supérieure à 90 000 \$ (TPS/TVH comprise), le travail fera l'objet d'un appel d'offres avec tous les fournisseurs inscrits à la LFQ.

L'invitation à se qualifier ajoute et bonifie l'ensemble du processus d'approvisionnement et a comme principaux objectifs de simplifier et clarifier la relation avec les fournisseurs basé sur une gestion des attentes en amont et une analyse de la capacité à long terme à répondre aux besoins.

## 3.6 Conditions et obligations

Le fournisseur s'engage à fournir des ressources qualifiées et maintenir sa pratique Microsoft pour l'ensemble de la période d'effet de la LFQ. Si sa capacité à fournir des ressources venait à changer ou s'il devait mettre fin à la pratique Microsoft, il s'engage à en aviser Téléfilm dans les 30 jours calendrier.

Dans le cadre des éventuels appels d'offres, le fournisseur confirme sa capacité :

- à soumettre une offre de service dans des délais restreints variant de 1 à 2 semaines;
- à signer les contrats dans un délai d'une semaine suivant la décision de Téléfilm; et
- à rendre disponibles les ressources dans un délai d'une semaine après la signature du contrat, tout au plus.

## 3.7 Respect des Politiques

Dans le cadre d'éventuels contrats, le fournisseur qualifié ainsi que ses ressources qui pourraient être assignées à d'éventuels mandat doivent respecter et faire respecter les politiques de Téléfilm, telles que :

- Politique de sécurité de l'information et Directives sur l'utilisation et la gestion des ressources informatiques et informationnelles de Téléfilm;
- Langues officielles;
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels;
- Santé et Sécurité au Travail/Respect en milieu de travail : prévenir et régler le harcèlement.

# 4 Réponse à l'invitation à se qualifier

## 4.1 Présentation de la soumission

### 4.1.1 Section principale

Dans cette section, le fournisseur doit, dans l'ordre, soumettre les éléments suivants :

1. Présentation sommaire de la firme;
2. Présentation détaillée de la pratique;
3. Impact de la pratique sur les mandats;

4. Modèle de services utilisé dans le cadre des mandats;
5. Approche de veille stratégique liée à la pratique;
6. Processus de développement des ressources liés à la pratique;
7. Expériences récentes (3 dernières années);
8. Deux (2) CV d'employés permanents pour chacun des produits décrits à la section « Étendu »;
9. Confirmation de l'obligation de maintenir sa pratique pour l'ensemble de la période d'effet de la LFQ; et
10. Confirmation de l'obligation d'aviser promptement s'il devait mettre fin à sa pratique.

## 4.1.2 Structure de coûts

Chaque soumission devra être accompagnée d'une structure de coûts par service décrit à la section « Étendu » en fonction de l'expérience : junior, intermédiaire et senior. Cette structure restera en vigueur pour la durée de la période de qualification et la majoration annuelle n'excédera pas l'augmentation annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) de la dernière année au Canada<sup>2</sup>. Le coût final est sujet à négociation au moment d'attribuer chaque contrat.

## 4.1.3 Autres documents à fournir

- Les derniers états financiers du fournisseur;
- Le plan d'affaires;
- Toutes brochures et documentation complémentaires sur les produits ou services;
- Toute information supplémentaire pertinente à la soumission

## 4.1.4 Langue de présentation

La réponse à l'invitation à se qualifier, de même que tout autre matériel soumis, peuvent être rédigés dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada.

## 4.2 Processus de sélection

Une fois les soumissions reçues, Téléfilm déterminera dans quelle mesure elles répondent aux exigences du document d'invitation à se qualifier. La proposition sera d'abord révisée pour s'assurer qu'elle est conforme aux exigences de base de Téléfilm.

Le processus d'évaluation permettra au comité de sélection de Téléfilm d'identifier parmi les répondants, les fournisseurs à rencontrer en présélection et, par la suite, retenir ceux qui feront partie de la LFQ.

Des discussions et/ou présentations additionnelles pourraient être planifiées avec les fournisseurs, au besoin, pour étayer la demande de qualification soumise et appuyer le comité de sélection dans l'évaluation finale.

Téléfilm se réserve le droit d'effectuer une enquête auprès d'un fournisseur éventuel pour confirmer ou clarifier toute information fournie ou pour recueillir davantage de preuves de ses capacités financières et techniques, incluant, sans en exclure d'autres, des rencontres et des visites à des clients actuels du fournisseur.

### 4.2.1 Critères de sélection

#### 4.2.1.1 Exigences de base

- La structure de présentation de la soumission exigée est respectée (section 4.1);
- Le fournisseur :
  - est constitué sous les Lois du Québec ou du Canada;
  - a une place d'affaires à Montréal et emploi au moins 25 employés permanents dans la région;
  - a œuvré dans une institution gouvernementale fédérale;
  - détenir une certification de *Partenaire Microsoft niveau argent* ou plus;

---

<sup>2</sup> <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/I02/cst01/econ46a-fra.htm>

→ possède un bassin d'au moins une quinzaine d'employés permanents pouvant couvrir minimalement les trois (3) premiers produits énuméré à la section « Étendu ».

#### 4.2.1.2 Exigences spécifiques

- Démontrer la présence continue d'une unité d'affaires en service-conseils avec l'expérience requise;
- La pratique couvre l'ensemble du spectre défini à la section « Étendu »;
- Qualité des commentaires;
- Confirmation de la capacité à répondre rapidement et fournir les ressources bilingues dans les délais prescrits;
- Présence d'une veille stratégique avec approche adéquate;
- Processus approprié de développement des connaissances;
- Pertinence des références d'expériences récentes couvrant chacun des produits décrits à la section « Étendu »;
- Qualité des CV pour chacun des types de produits décrits à la section « Étendu »;
- La structure de coûts présentée est compétitive et couvre les trois (3) années d'effet de la LFQ;
- Qualité de la Gouvernance d'entreprise et des TI;
- Viabilité financière démontrée;
- Disponibilité du responsable de la pratique pour livrer la présentation suite à la présélection;
- Acceptation des obligations de maintenir la pratique pour l'ensemble de la période d'effet de la LFQ; et d'aviser s'il devait y mettre fin;
- Entrevue de la firme et des candidats;
- Support après-vente et garantie de 90 jours après livraison.

## 5 Contraintes et exigences

### 5.1 Information générales

Notre processus d'invitation permet à chacun des fournisseurs de démontrer sa capacité et son expertise à livrer des services professionnels selon les meilleures pratiques de l'industrie.

Le fournisseur intéressé à soumettre une demande de qualification devra également démontrer sa capacité à livrer les services dans les locaux de Téléfilm, au siège social de Montréal. Tous les livrables devront être rédigés en français et/ou anglais, selon les besoins du moment.

À noter qu'aucun frais de déplacement ne pourra être réclamé dans le cadre de tout éventuel mandat, lequel sera toujours exécuté dans les locaux de Téléfilm à Montréal.

## 5.2 Confidentialité

Le contenu de cette invitation à se qualifier et tout matériel d'appoint sont la propriété de Téléfilm et doivent être traités de façon confidentielle. Chaque fournisseur accepte de ne pas divulguer l'information en tout ou en partie sans une autorisation préalable écrite de Téléfilm.

Par ailleurs, le fournisseur reconnaît que Téléfilm est un organisme gouvernemental soumis à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

## 5.3 Requêtes d'informations supplémentaires

Toute demande d'information additionnelle doit être acheminée par messagerie électronique à l'adresse suivante : [Appel@Telefilm.ca](mailto:Appel@Telefilm.ca)

La réponse vous sera aussi acheminée via messagerie électronique. Toutes les questions et réponses liées à la présente invitation à se qualifier seront communiquées à l'ensemble des fournisseurs.

## 5.4 Avis d'intention de répondre

Tous les fournisseurs sont tenus d'indiquer leur intention de répondre à Téléfilm à la date indiquée à la section « Échéancier » et à l'adresse de messagerie électronique mentionnée plus haut. L'avis d'intention de répondre devra fournir l'information suivante:

- intention de répondre (oui ou non)
- nom de la société
- nom du contact
- numéro de téléphone du contact
- adresse de messagerie électronique du contact.

Chaque fournisseur doit nommer une personne responsable qui sera le point de contact unique pendant toute la durée du processus. Toute communication faite par Téléfilm sera adressée à cette personne.

## 5.5 Modification de l'invitation à se qualifier

Téléfilm se réserve le droit de modifier la présente invitation à se qualifier, s'il y a lieu, et de clarifier ou de corriger une ou plusieurs sections. Ces modifications peuvent inclure des clarifications apportées à la suite d'une requête d'information présentée par un des fournisseurs impliqués dans le processus.

Les fournisseurs seront avisés de toutes modifications au moyen d'un addenda. Celui-ci sera incorporé au document d'invitation à se qualifier et en fera partie intégrante.

## 5.6 Dépôt de la proposition

Le fournisseur élabore une seule proposition en se conformant aux exigences du présent document. Par l'envoi de sa proposition, le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance des documents et en accepte les clauses, charges et conditions.

Le fournisseur doit déposer sa proposition par messagerie électronique à l'adresse de messagerie électronique mentionnée plus haut et doit aussi être prêt ultérieurement à présenter sa demande.

Le sujet du message doit indiquer clairement « Invitation à se qualifier FA201708-001 ».

## 5.7 Échéanciers

En supposant que les conditions normales prévalent, Téléfilm prévoit se conformer à l'échéancier défini ci-après. Tout changement à ces dates sera communiqué à tous les participants.

Activité	Date
Lancement de l'invitation à se qualifier	24 août
Réception des Avis d'intention de répondre	1 <sup>er</sup> septembre - midi
Réception des demandes	8 septembre à minuit
Rencontre de présentation des demandes (présélection)	13 au 15 septembre
Inscription à la liste des fournisseurs qualifiés	18 septembre

## 5.8 Retrait d'une proposition

Le fournisseur peut retirer sa proposition en personne ou par lettre recommandée en tout temps avant l'heure et la date limite fixées pour la réception des propositions sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai prescrit.

## 5.9 Validité d'une proposition

La proposition déposée doit demeurer valide pour une période minimale de soixante (60) jours suivant l'heure et la date limite fixées pour la réception.

## 5.10 Propriété de la proposition

La proposition présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive de Téléfilm et ne sont pas retournés au fournisseur.

## 5.11 Responsabilité et coûts engagés par les fournisseurs

Tous les coûts, frais, dépenses, etc., directs et indirects, engagés et/ou payés par les fournisseurs afin de participer à la présente invitation à se qualifier sont à la charge unique et entière des fournisseurs.

## 5.12 Capacité juridique

Le fournisseur doit avoir la capacité juridique de contracter. Si le fournisseur est une entreprise à propriétaire unique, une société de personnes ou une personne morale, il doit fournir, à la demande, une déclaration et toutes les pièces justificatives demandées indiquant les lois en vertu desquelles son entreprise est incorporée ou enregistrée, ainsi que sa dénomination sociale et son lieu d'affaires.

## 5.13 Devise

Toute information financière ou sur les coûts doivent être présentée en devise canadienne (CAD), à l'exception des états financiers s'ils ont été générés à l'origine dans une autre devise.

Par ailleurs, suite à l'octroi d'un mandat, toute information de nature financière partagée entre le fournisseur et Téléfilm devra également être présentée en devise canadienne (tarification, facturation et paiement).

## 5.14 Droits réservés

Téléfilm se réserve le droit :

- d'apporter des modifications aux documents de l'invitation à se qualifier avant l'heure et la date limite du dépôt des demandes et, le cas échéant, de modifier la date limite du dépôt des demandes. Tel qu'il est mentionné à la rubrique « Modification à l'invitation à se qualifier », toute modification devient partie intégrante des documents de l'invitation à se qualifier et est transmise par écrit à tous les fournisseurs concernés;

- de n'accepter aucune des propositions reçues, et ce, sans justification ou obligation envers les fournisseurs. Ainsi, la participation au processus d'invitation à se qualifier n'oblige en rien Téléfilm à poursuivre une entente d'affaires avec le fournisseur;
- d'accepter toute proposition lui parvenant à l'extérieur des délais prévus;
- de choisir les fournisseurs qu'elle croit qualifiés pour la LFQ;
- de contacter tout fournisseur pour obtenir des corrections ou des éclaircissements à une proposition soumise, si nécessaire, afin de faire une comparaison juste de toutes les propositions soumises;
- de taire l'information se rapportant au processus de qualification;
- d'effectuer une enquête auprès du fournisseur éventuel pour confirmer ou clarifier toute information fournie ou pour recueillir davantage de preuves de ses capacités financières et techniques, incluant, sans en exclure d'autres, des rencontres et des visites à des clients actuels du fournisseur.

## 6 Annexe

### 6.1 Anciennes technologies

#### **Système opérationnel : SineWeb / Système développé à l'interne – technologie Java**

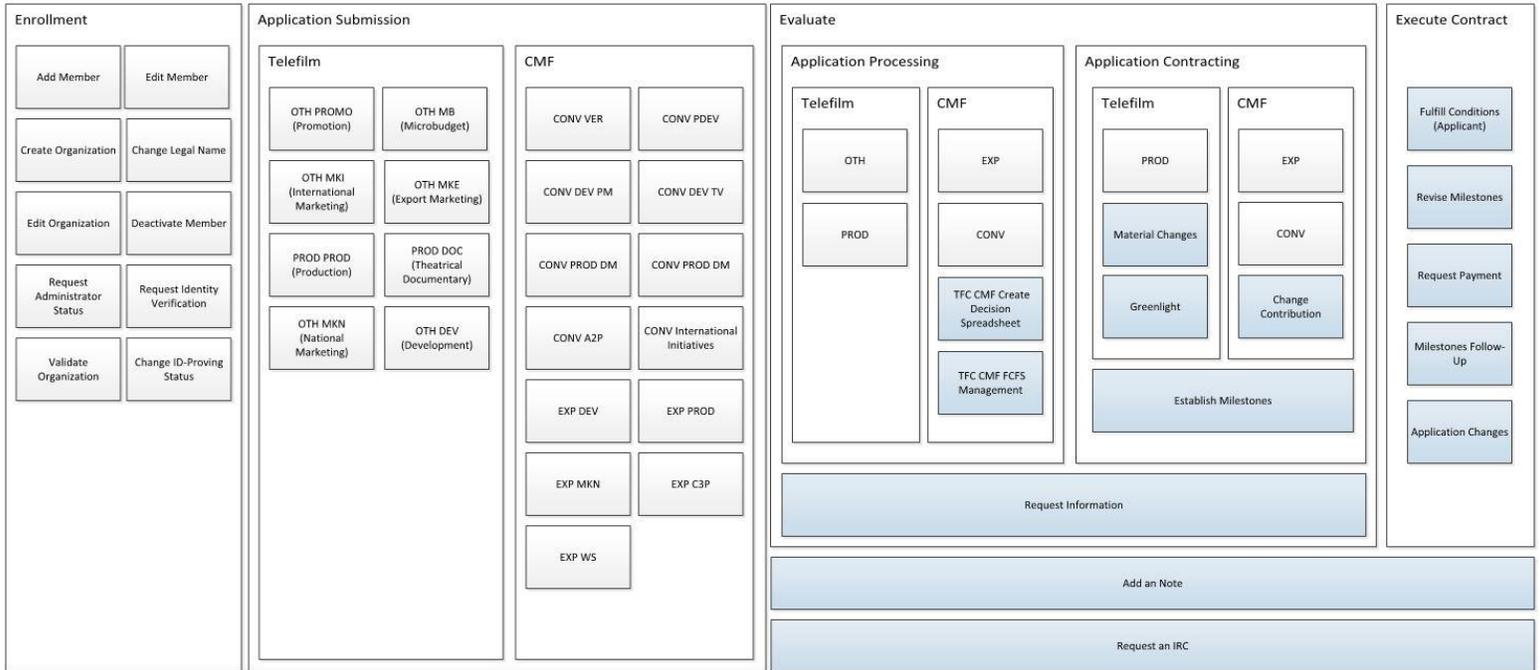
SineWeb est le système opérationnel utilisé pour la saisie des demandes de financement reçues. L'ensemble de la gestion et du suivi de ces demandes se fait via SineWeb. La durée de vie normale d'une demande est de 3 à 7 ans. Téléfilm agit à titre d'investisseur pour certains de ses programmes de financement. Le partage de bénéfice peut s'exercer sur de très longues périodes (plus de 20 ans). Des interfaces bidirectionnelles permettent l'échange d'information entre SineWeb et les Financiers d'Oracle.

#### **SIA : IBM / Cognos**

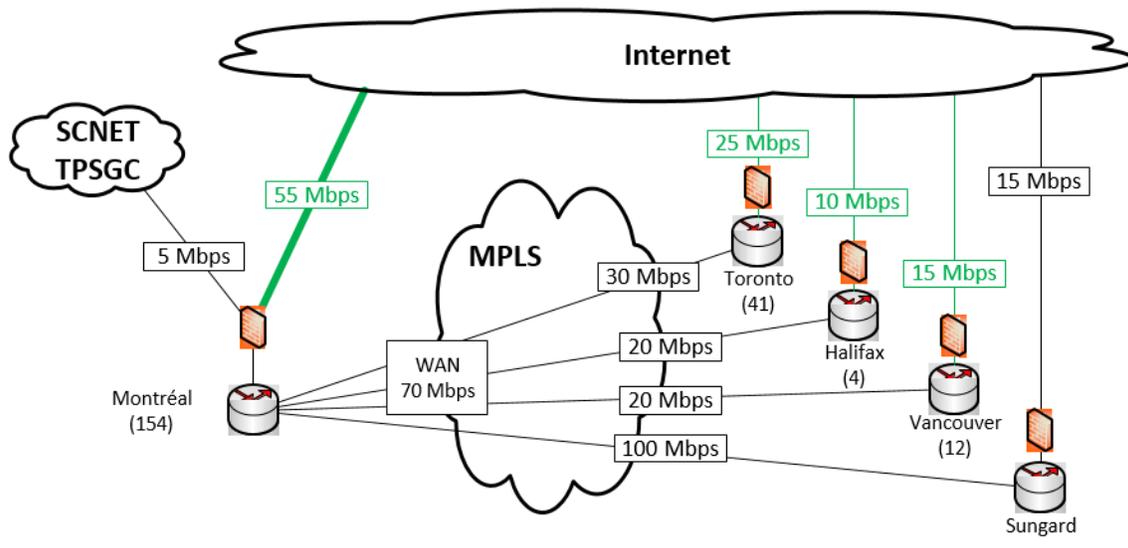
Le SIA, ou système d'intelligence d'affaires, se veut une solution BI complète en support aux besoins opérationnels, administratifs et décisionnels de l'organisation. Il est composé d'un entrepôt normalisé ayant plusieurs sources de données internes (principalement SineWeb et Oracle Financier) et externes, de comptoirs de données dénormalisées, de cubes de données et, finalement, de la suite Cognos 10 BI pour l'analyse et la création de rapports standards et ad hoc.

## 6.2 Diagrammes d'architecture

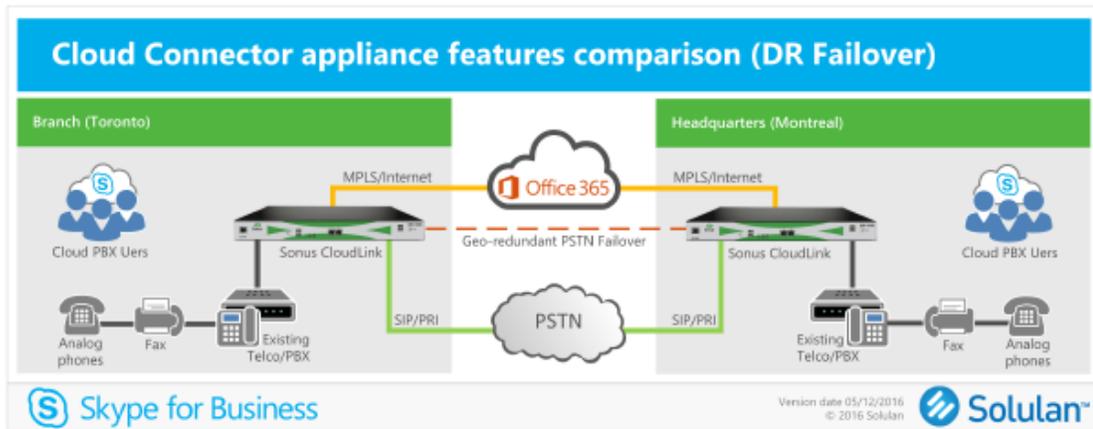
### Dialogue



### Microsoft



2.5 Architecture cible



6.3 Couverture de service

		Produits						
		Enterprise Mobility Suite	Office 365/Enterprise E5					
			Power BI	Skype	Sharepoint	Azure	OneDrive	SQL Services
	Type de service							
1	Planification stratégique							
2	Développement							
3	Déploiement, suivi et support à l'évolution							
4	Formation							
5	Intégration							